

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2009

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES DE GROUPE - (n° 1734)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 10

présenté par

M. Vaxès, M. Braouezec, Mme Amiable, M. Asensi, M. Bocquet, M. Brard, Mme Buffet,
M. Candelier, M. Chassaigne, M. Desallangre, M. Dolez, M. Gosnat, Mme Fraysse, M. Gerin,
M. Gremetz, M. Lecoq, M. Muzeau, M. Daniel Paul, M. Sandrier,
M. Mamère, Mme Billard, et M. Yves Cochet

ARTICLE 4 QUINQUIES

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime cet article qui crée un nouveau délit de vente forcée dans les lieux publics.